

<https://47.snuipp.fr/Stage-syndical-Psychologues>



Stage syndical « Psychologues »

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : mardi 5 avril 2016

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le 1er juillet 2015, le ministère s'est engagé officiellement sur la création d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale qui regroupera les psychologues des écoles et les conseillers d'orientation-psychologues.

Ce nouveau corps statutaire sera officiel avec la publication d'un décret qui est annoncé pour septembre-octobre 2016 et sera complété après les discussions qui vont débiter sur les parcours de carrière et l'évaluation des personnels.

En mai-juin 2017, est prévu le nouveau recrutement et la fin du DECOP et DEPS.

Au cours du 1er semestre 2017, les psychologues du 1er degré seront consultés sur leur choix statutaire : détachement ou intégration dans le nouveau corps.

Dans le cadre du groupe de travail appelé GT 14, les discussions se poursuivent.

Après les premières fiches de travail définissant le nouveau corps, trois référentiels doivent servir de base à l'écriture du décret. Le référentiel d'activité et le référentiel de connaissances et de compétences ont été finalisés.

Il reste maintenant à établir le référentiel de formation qui servira à préparer les épreuves du concours et les contenus de formation.

Pour échanger sur ce « chantier » et sur toutes les questions qui se posent,

Un stage syndical académique Aquitaine est organisé

par le SNUipp-FSU et le SNES-FSU :

le jeudi 19 mai de 9h30 à 16h30

à l'Université de Bordeaux, Site Victoire

les salles seront indiquées le jour même sur site

(Place de la Victoire, Bordeaux)

Ce stage est ouvert aux syndiqués et non syndiqués.

La réunion sera animée par Françoise Dalia, co-responsable du collectif national des psychologues du SNUipp-FSU et par Philippe Franco, responsable de la catégorie COPsy DCIO du SNES-FSU.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg>

Stage Psy Courrier au Dasen

- **L'autorisation d'absence est de droit**, il faut adresser son courrier avant le 19 avril (voir ci-joint) à l'IEN (psys 33), au DASEN pour les psys des 24, 40, 47, 64 et 17, sous couvert de l'IEN car changement de département.
- **Prévenez-nous de votre inscription !**

Au programme :

- 9h30 accueil
- 10h00 Présentation générale

Stage syndical « Psychologues »

- 11h00 Présentation et discussion spécifique pour chaque corps
- 12h15 Pause méridienne
- 13h30 Réunion spécifique des corps
- 15h00 Plénière
- 16h30 Clôture du stage